

BOISÉ DOUGLAS :

LE MAIRE DOLBEC DEMANDE DES SOLUTIONS CONCRÈTES AUX DÉPUTÉS

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 février 2010 – Le maire Dolbec déplore que le député Claude Bachand soit resté muet au printemps dernier lorsque la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé à l'adoption de son plan de conservation des milieux naturels n'incluant pas le boisé Douglas : *« il était de notoriété publique que le boisé Douglas ne serait pas protégé dans notre plan de conservation et le député ne s'est pas exprimé lors de la consultation publique préalable »*. Cependant, le développement de la rue Douglas prévoit la protection d'une partie du boisé.

Le maire Dolbec ajoute que le boisé Douglas n'appartient pas à la Ville, il appartient à des promoteurs. Actuellement, si la Ville empêchait le développement sur Douglas, elle s'exposerait à des poursuites judiciaires : *« qui assumerait l'acquisition de ces terrains qui valent plusieurs millions de dollars et qui assumerait le manque à gagner de la municipalité en retour de taxes foncières? »* ajoute Gilles Dolbec. Comme la Ville vient d'augmenter le compte de taxes de plus de 5 %, ce qui suscite du mécontentement, l'abandon de Douglas ne ferait qu'alourdir encore plus le fardeau fiscal des contribuables pour les années futures. De plus, les citoyens se verraient privés de plusieurs centaines d'emplois.

Quant aux types de commerces qui pourraient s'installer sur Douglas, tel qu'avancé par le député Dave Turcotte, le maire Dolbec est plus nuancé : *« il serait souhaitable que les entreprises qui s'y installeront viennent combler les fuites commerciales chez nous mais en raison des règlements de zonage en vigueur, la Ville ne peut s'immiscer dans les lois du marché »*.

Le maire Dolbec soutient que, même s'ils sont dans l'opposition, les députés doivent être imputables : *« c'est leur devoir de nous proposer des solutions concrètes »*. Le maire Dolbec précise que le rôle d'un élu municipal c'est de prendre des décisions : *« il est normal que certaines de nos décisions plaisent et d'autres déplaisent mais nous ne nous sommes jamais défilés devant nos responsabilités »*.

Rappelons qu'au printemps 2009, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé à l'adoption de son plan de conservation des milieux naturels qui protège plus de 31 millions de pieds carrés de boisés et de milieux naturels. Certains de ces boisés sont plus imposants en superficie que Douglas et sont également situés le long de l'autoroute 35.

- 30 -

Source : Sylvain Latour, Chef de cabinet à la mairie
450 357-2360